



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 21 septembre 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, président  
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémy Ernould	Marie-Josée Savard
Jean-François Gosselin	Dominique Tanguay
Geneviève Hamelin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Stevens Mélançon	Émilie Villeneuve
Michelle Morin-Doyle	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

### **CV-2021-0859 Adoption de l'ordre du jour**

---

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la*

*régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0860** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 30 août 2021**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 30 août 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 31 août 2021, ajournée au 2 septembre 2021, et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 31 août 2021, ajournée au 2 septembre 2021, et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de juillet 2021, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (Référence AP2021-725);
- Dépôt du *Rapport annuel 2020* du *Comité de vérification*;
- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'un document intitulé *Projet de reconversion du Colisée – Suivi des travaux du comité de travail*;
- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'un document intitulé *Suivi de projet Comité directeur X-CITÉ – État de situation du 8 juillet 2021*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 5 juillet 2021, relative à l'*Avenant à l'entente intervenue le 18 avril 2019 entre la Ville de Québec et Les Productions Les*

*Gros Becs, relativement aux conditions pour le versement d'une subvention.*

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance dépose un avis de proposition demandant l'élaboration d'un nouveau concept de réaménagement du stationnement du *Syndicat de copropriété du Havre Saint-Charles*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2021-0861 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 30 août 2021, relatif aux critères d'évaluation, à l'analyse des coûts d'entretien et des estimations des coûts-bénéfices, et au processus décisionnel ayant mené à l'identification du projet de revitalisation pour le Colisée - EX2021-019 (Ra-2299)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel EX2021-019. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable, selon l'information disponible, à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Colisée* de Québec est une infrastructure d'importance pour la ville de Québec, et dont la fermeture pour des activités publiques a été faite en 2015;

Attendu que le *Colisée* de Québec est situé sur le territoire d'*ExpoCité*, organisme anciennement connu sous l'appellation *Parc de l'Exposition Provinciale*;

Attendu que le mercredi 25 août 2021, le maire de Québec, en compagnie du responsable au comité exécutif pour les sports, loisirs et vie communautaire et du responsable au comité exécutif de la gestion des immeubles et président de la commission d'*ExpoCité*, a dévoilé un projet de requalification pour le *Colisée*;

Attendu que l'utilisation du *Colisée* est actuellement régie par une entente contractuelle avec le *Festival d'été de Québec*, et que selon les propos du maire lors de l'annonce du 25 août 2021, la Ville n'a pas l'intention d'y mettre fin;

Attendu que selon l'article 62 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* :

« 62. [...] les immeubles faisant partie du Parc de l'Exposition Provinciale peuvent être utilisés et exploités à toutes fins en vue d'une rentabilisation maximum. La commission peut notamment :

- 1° exploiter et administrer une piste de course, y compris tout système de pari mutuel, et plus spécifiquement la piste de course actuellement située sur ses terrains;
- 2° promouvoir, exploiter ou organiser, seule ou avec d'autres des activités commerciales, sportives, récréatives, artistiques, culturelles ou d'utilité publique;
- 3° conclure, avec l'approbation du conseil, des ententes avec toute personne dans le but d'exercer en tout ou en partie ses pouvoirs;
- 4° exercer ses pouvoirs, à la demande du conseil, sur tout autre immeuble dont la ville a la possession;

La commission peut accorder, avec l'approbation du conseil, une aide financière à toute personne dans le but de favoriser le développement des sports, des loisirs, des arts, des lettres et des sciences [...].

La commission peut, par résolution, adopter des règles de procédures et de régie interne, se constituer un comité exécutif et lui conférer les pouvoirs qu'elle détermine. Cette résolution n'a d'effet qu'à compter de son approbation par le conseil. »

Attendu que selon l'article 12 du *Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville*, R.V.Q. 2498 : « ExpoCité gère, sur une base commerciale, un ensemble d'infrastructures et d'activités sur un site dédié à ces activités. Sa mission est d'offrir à la population des activités de loisirs, de divertissements, de sports et d'affaires, et de mettre à la disposition des organisateurs d'événements des services, des espaces et des équipements de qualité. »

Attendu que le sommaire EX2014-008, adopté lors de la séance du conseil de la ville du 16 juin 2014 (CV-2014-0517) sur les règles de procédure et de régie interne de la commission d'*ExpoCité* et de la constitution d'un comité exécutif, stipule à l'article 15 que :

« Le comité exécutif peut :

3° promouvoir, exploiter ou organiser, seule ou avec d'autres, des activités commerciales, sportives, récréatives, artistiques, culturelles ou d'utilité publique; »

Attendu que le projet dévoilé le 25 août 2021 par le maire de Québec, sur la requalification du *Colisée*, n'a fait l'objet d'aucun processus décisionnel, tant à *ExpoCité*, par sa commission ou son comité exécutif, qu'à la Ville, par son conseil de ville;

Attendu que le projet dévoilé le 25 août 2021 par le maire de Québec n'est pas inscrit au *Plan d'investissement quinquennal 2021-2025* de la Ville de Québec;

Attendu que plusieurs unités administratives de la Ville ont été impliquées dans l'élaboration de plusieurs projets en vue d'une requalification du *Colisée*;

Attendu que le projet n'a pas suivi les processus décisionnels habituels de la ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° de demander à la direction générale de la Ville de Québec de dévoiler les documents de travail concernant l'ensemble des options qui ont été étudiées afin de requalifier le *Colisée* de Québec;
- 2° de demander à la direction générale de la Ville de Québec de dévoiler, pour l'ensemble des options analysées, les projections budgétaires, l'estimation des coûts d'entretiens et les estimations des coûts bénéfiques de ces derniers;
- 3° de demander à l'administration de la Ville de Québec de dévoiler quels ont été les critères ayant mené à la sélection du projet annoncé;
- 4° de demander à l'administration de la Ville de Québec de justifier l'utilisation des ressources de la Ville pour développer un projet hors PIQ (*Plan d'investissement quinquennal*), et qui n'a pas fait l'objet d'appropriation de fonds, dont la réalisation ne s'enclenchera qu'en 2023 ;

5° de demander à l'administration de la Ville de justifier la décision de ne pas inclure la commission d'*ExpoCité* et son comité exécutif dans le travail ayant mené au choix du projet dévoilé le 25 août 2021, alors que ce sont les deux entités de gouvernance nommées par la Ville de Québec pour en assurer la gestion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0862 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 30 août 2021, relatif au processus décisionnel ayant mené à l'identification du projet de revitalisation pour le *Colisée* - EX2021-020 (Ra-2299)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel EX2021-020. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable, selon l'information disponible, à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume a proposé, le 25 août 2021, un projet pour redonner vie au *Colisée* de Québec, entretenu minimalement depuis sa fermeture;

Attendu que le projet est très fragmentaire, et qu'une fourchette de coûts a été présentée;

Attendu que, lors de diverses interpellations, au conseil municipal ou en public, l'administration Labeaume a régulièrement mentionné son intention de démolir le bâtiment;

Attendu que son état a régulièrement fait l'objet de spéculations, sans que des documents probants viennent appuyer les déclarations des élus de l'administration Labeaume;

Attendu que le projet ne fait l'objet d'aucune planification au *Plan d'investissement quinquennal* de la Ville, que ce soit au niveau de l'infrastructure ou du budget alloué aux sports émergents qui ont été évoqués;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que l'administration municipale rende publique toute étude qui détaille l'état du *Colisée* actuel, ainsi que les coûts fixes et d'entretien lorsqu'il est ouvert. Il est également résolu que la Ville dépose la ventilation des coûts du projet ainsi que les partenaires inclus dans ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Proposition sans préavis**

---

### **CV-2021-0863 Hommage à la congrégation des religieux du *Très-Saint-Sacrement* de Québec, et félicitations au révérend père Gérard Busque pour ses 50 ans de vie sacerdotale**

---

Attendu que le révérend père Gérard Busque, s.s.s., a été le curé pendant 13 ans des paroisses du *Très-Saint-Sacrement*, de 2008 à 2018, et de *Bienheureuse-Dina-Bélanger*, de 2019 à 2021;

Attendu que le père Gérard Busque, s.s.s., ordonné prêtre en octobre 1971, est membre de la congrégation des religieux du *Très-Saint-Sacrement*, qui s'est établie sur le coteau Sainte-Geneviève de la cité de Québec en 1915;

Attendu que la paroisse du *Très-Saint-Sacrement* a été érigée canoniquement le 7 mars 1921, dont le premier curé a été le révérend père Auguste Pelletier, s.s.s., et que celle de *Bienheureuse-Dina-Bélanger* l'a été le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont le père Gérard Busque a été nommé curé jusqu'à la fin de son mandat le 31 juillet 2021;

Attendu que la congrégation des religieux du *Très-Saint-Sacrement*, depuis plus d'un siècle, a toujours fourni un membre de sa communauté afin de donner un pasteur pour les territoires des quartiers de Saint-Sacrement et de Sillery;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville rendent hommage à la congrégation des religieux du *Très-Saint-Sacrement* de Québec, en la personne du révérend père Gérard Busque, s.s.s., pour son dévouement pastoral et sa contribution à la vie communautaire des quartiers de Saint-Sacrement ainsi que de Sillery, et félicitent le père Gérard Busque pour ses 50 ans de vie sacerdotale qu'il célébrera en octobre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2021-0864 Félicitations à l'artiste hip-hop *Webster* pour avoir remporté le *Prix Bienveillance* de la *Fondation des artistes*, lors de la 3<sup>e</sup> édition du *Gala Artisti*, qui s'est tenue le 31 août 2021 au *Cabaret Lion d'Or*, à Montréal**

---

Attendu que le 31 août 2021, s'est tenue la 3<sup>e</sup> édition du *Gala Artisti* au *Cabaret Lion d'Or* à Montréal;

Attendu que le *Gala Artisti* est un événement bisannuel qui souligne les efforts et les réussites d'artistes–interprètes;

Attendu que parmi les prix décernés, il y a le *Prix Bienveillance* de la *Fondation des artistes* qui est accompagné d'une bourse de 1 000 \$;

Attendu que l'artiste hip–hop *Webster*, natif du quartier Limoilou à Québec, a remporté ce prix pour avoir mis sur pied le projet *Échelon*, en partenariat avec *L'Ampli de Québec* et *Coyote Records*;

Attendu que le projet *Échelon* permet à cinq artistes, issus des communautés racisées et autochtones, de parfaire leurs connaissances musicales et de connaître les rouages du métier;

Attendu que ces artistes pourront se familiariser avec la réalité artistique professionnelle dans la ville de Québec, et faire connaître leur art à une plus grande partie de la population;

Attendu que *Webster* a lancé ce projet face au manque de représentativité en culture, inspiré par le mouvement collectif *Black Lives Matter*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent la contribution de *Webster* à augmenter la diversité culturelle de la scène musicale à Québec, et à vouloir raffermir le sentiment d'appartenance des jeunes artistes racisés à leur ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0865** **Félicitations aux athlètes paralympiques de la région de Québec qui ont représenté notre pays, lors des *Jeux paralympiques de Tokyo 2020***

---

Attendu que les *Jeux paralympiques* se sont déroulés du 24 août au 5 septembre 2021 à Tokyo, au Japon;

Attendu que le Canada a récolté un total de 21 médailles, dont 5 médailles d'or, 10 médailles d'argent et 6 médailles de bronze;

Attendu que certains des athlètes canadiens sont des résidents de la grande région de Québec, soit mesdames Cindy Ouellet, Marie–Ève Croteau et Sabrina Duchesne, et messieurs Vincent Dallaire, Nicolas–Guy Turbide, Fabien Lavoie et Patrice Simard;

Attendu que parmi les athlètes mentionnés, monsieur Nicolas–Guy Turbide a remporté une médaille d'argent en paranatation, tandis que madame Sabrina Duchesne a récolté une médaille de bronze dans le relais canadien au 4 x 100 m libre;

Attendu que ces athlètes ont dû s'entraîner pendant plusieurs années afin de pouvoir participer à ces Jeux d'été, et qu'ils ont donné le meilleur d'eux–mêmes;

Attendu que ces athlètes nous ont fièrement représentés, lors de leur présence à Tokyo durant les *Jeux paralympiques*;



En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,  
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les athlètes paralympiques de la grande région de Québec pour leur performance, leur résilience, leur engagement et leur dépassement de soi lors des *Jeux paralympiques de Tokyo 2020*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

#### **CV-2021-0866 Mise en valeur de la contribution historique et contemporaine de la communauté afro-descendante de Québec par la toponymie - CU2021-065 (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser l'engagement du Comité de toponymie, au cours de la prochaine année, à saisir les opportunités de formuler des avis qui permettront de mettre en valeur la contribution historique et contemporaine de la communauté afro-descendante de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2021-0867 Lettres d'acceptation de travaux et d'acceptation d'un contrat de services professionnels à coûts réels transmises à la Ville de Québec par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), dans le cadre du projet d'installation de trois conduites sous la voie ferrée du CN sur l'embranchement Champlain au point milliaire 1.62 – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Dossier 76261) - AP2021-688 (CT-2554199) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'accepter les modalités des lettres d'acceptation de travaux et d'acceptation d'un contrat de services professionnels à coûts réels (projet BDG (CHP) 1.62) transmises à la Ville de Québec par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* (CN) le 22 mars 2021, dans le cadre du projet d'installation de trois conduites sous la voie ferrée du CN sur l'embranchement Champlain au point milliaire 1.62 – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer lesdites lettres d'acceptation;
- 3° d'autoriser le versement d'une somme de 105 100 \$ (plus TPS et TVQ applicables) et d'une somme estimée à 16 338 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* (CN), conditionnellement à la réalisation des travaux de démantèlement et de réinstallation du passage à niveau par le CN et sur présentation des pièces justificatives. Un acompte représentant la moitié des montants estimés est requis par le CN avant de débiter les travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0868** **Prise d'acte de la *Vision de l'art public 2021–2025*, de la *Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2021–2025* et du *Plan d'action 2021–2025* de la *Vision du développement culturel 2015–2025* - **CU2021-061** (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de prendre acte de la *Vision de l'art public 2021–2025*, de la *Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2021–2025* et du *Plan d'action 2021–2025* de la *Vision du développement culturel 2015–2025*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0869** **Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue Françoise–Cabrini, connu et désigné comme étant les lots 1 026 265 et 1 336 744 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **DE2021-980** (CT-DE2021-980) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue Françoise–Cabrini, connu et désigné comme étant les lots 1 026 265

et 1 336 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 63 527,5 mètres carrés, propriété de la *Succession Madeleine Therrien*, pour une somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente, et plus particulièrement, aux articles 6.1.1 et 6.4.;

2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la rue Française–Cabrini, connu et désigné comme étant les lots 1 026 265 et 1 336 744 dudit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0870 Avenant numéro 2 à l'entente intermunicipale du 24 mai 2012 entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relativement à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - LS2021-115 (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente intermunicipale du 24 mai 2012 entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relativement à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0871 Paiement à *Carnaval de Québec inc.* des dépenses pour la réalisation de services techniques relatifs au projet *Mirage urbain*, pour la création d'une oasis urbaine éphémère à la place D'Youville (Dossier 76078) - AP2021-718 (CT-2544689) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

1° le paiement, à *Carnaval de Québec inc.*, des dépenses pour la réalisation de services techniques relatifs au projet *Mirage urbain*, pour la création d'une oasis urbaine éphémère à la place D'Youville, pour une somme de 299 702,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° le directeur du Bureau des grands événements à signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0872 Avenant numéro 2 à l'entente triennale intervenue le 29 mai 2019 entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relativement au versement d'une somme annuelle pour la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021 - BE2021-044 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente triennale intervenue le 29 mai 2019 et modifiée une première fois par avenant le 23 juillet 2020, entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relativement au versement d'une somme annuelle pour la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0873 Entente entre la Ville de Québec et *Mosaïcultures internationales de Montréal*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Mosaïcultures Québec*, en 2022 - BE2021-051 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Mosaïcultures internationales de Montréal*, relative au versement d'une subvention de 600 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Mosaïcultures Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° d'approprier une somme de 1 600 000 \$ (600 000 \$ en subvention et 1 000 000 \$ en services municipaux), à même la réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue dudit événement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0874 Entente entre la Ville de Québec et la *Communauté allemande de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marché de Noël allemand de Québec* en 2021, 2022 et 2023 - BE2021-052 (CT-2556636) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté allemande de Québec*, relative au versement d'une subvention de 1 050 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marché de Noël allemand de Québec* en 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0875 Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, pour les années 2022, 2023 et 2024 - BE2021-057 (CT-2555752) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, pour les années 2022, 2023 et 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0876 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2021 - BE2021-058 (CT-2556378) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 260 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0877 Entente entre la Ville de Québec et la *Manif d'art*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Manif d'art 10 – La biennale de Québec*, en 2022 - **BE2021-061** (CT-2557054) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Manif d'art*, relative au versement d'une subvention de 180 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Manif d'art 10 – La biennale de Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0878 Aide financière à *Les Gros Becs, Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, dans le cadre de leur projet de relocalisation et de réaménagement de la Caserne Dalhousie - **CU2021-063** (CT-CU2021-063) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser le versement d'une aide financière de 700 000 \$ à *Les Gros Becs, Centre de diffusion de théâtre jeunesse*, dans le cadre de leur projet de relocalisation et de réaménagement de la Caserne Dalhousie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0879 Attribution d'un odonyme – District électoral du Plateau – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **CU2021-073** (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer la rue identifiée sur le plan de localisation joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Marianna–O'Gallagher*, rue.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0880 Entente de permission entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, relative à un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 275 966 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-909** (CT-2555054) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de permission entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, relative à un immeuble appartenant à la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 275 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et plus précisément, au point milliaire 1.62 embranchement Champlain de la subdivision Bridge, pour une somme de 1 850 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente de permission jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0881 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble, connu et désigné comme étant deux parties du lot 1 479 313 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 1 479 313 et une partie du lot 1 479 311 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise de la rue publique sur l'une des parties du lot 1 479 313 et sur la partie du lot 1 479 311 du même cadastre – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **DE2021-956** (CT-2554760) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, de deux parties du lot 1 479 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 1 879,5 mètres carrés, propriété de la *Société d'habitation du Québec*, pour une somme de 199 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement, aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 de ladite promesse de vente;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, l'affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la rue Monseigneur–Gauvreau, connu et désigné comme étant deux parties du lot 1 479 313 dudit cadastre, d'une superficie totale de 1 879,5 mètres carrés;
- 3° conditionnellement à l'acquisition et à l'affectation au domaine public, l'ouverture d'une partie de l'emprise de la rue Monseigneur–Gauvreau,

connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 313 du même cadastre, d'une superficie de 1 211 mètres carrés;

- 4° l'affectation au domaine public et l'ouverture d'une partie de la rue Monseigneur-Gauvreau, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 311 du même cadastre, d'une superficie de 103,2 mètres carrés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0882 Renouvellement du mandat d'un représentant de la Ville de Québec sur le conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminaux d'autobus de Québec - DE2021-971 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de renouveler le mandat de monsieur Charles Marceau, directeur du Service du développement économique et des grands projets, jusqu'au 17 septembre 2023, à titre d'administrateur représentant la Ville de Québec au conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminaux d'autobus de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0883 Avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 14 août 2019 entre la Ville de Québec et *Investissements Donerail ltée*, relativement à l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue George-Muir et de la bretelle de l'autoroute 73 Nord – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - PA2021-021 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 14 août 2019 entre la Ville de Québec et *Investissements Donerail ltée* en vertu de la résolution CV-2019-0451 du 21 mai 2019, relativement à l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue George-Muir et de la bretelle de l'autoroute 73 Nord – District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ce même avenant.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.



Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Rousseau.

En faveur : 18      Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0884** **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 2 164 080 et 2 164 081 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2021-144 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), de recommander à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) d'autoriser la demande de monsieur Stever Harvey de procéder aux travaux de remblai sur une partie des lots 2 164 080 et 2 164 081 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1,09 hectare, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0885** **Entente entre la Ville de Québec et G Paradis inc., relative au versement d'une subvention, pour la mise en oeuvre du projet de construction neuve de l'immeuble sis au 141, rue Saint-Paul, dans le cadre de la Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels - PA2021-147 (Abrogée par CV-2021-0970) (CT-2555254) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *G Paradis inc.*, relative au versement d'une subvention de 230 000 \$, pour la mise en oeuvre du projet de construction neuve de l'immeuble sis au 141, rue Saint-Paul, dans le cadre de la *Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° le versement d'une subvention de 230 000 \$ à *G Paradis inc.*, pour la mise en oeuvre dudit projet, selon les termes et conditions de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0886** **Nomination d'un second vice-président à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - PA2021-150 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver la nomination de monsieur Robert Verret, chargé de cours, à titre de second vice-président de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0887** **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Roland–Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 016 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-720 (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° l'affectation, au domaine privé de la Ville, d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Roland–Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 254,6 mètres carrés, tel qu'illustré par la parcelle 5 sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'acceptation par les conseils d'administration des entreprises *Immeubles Régime VII inc.* et *9128–2772 Québec inc.*;

2° la vente d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Roland–Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 016 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 2 254,6 mètres carrés, aux entreprises *Immeubles Régime VII inc.* et *9128–2772 Québec inc.*, pour une somme de 1 578 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 6.1, 6.2, 7 et 8, conditionnellement à l'acceptation par les conseils d'administration des entreprises *Immeubles Régime VII inc.* et *9128–2772 Québec inc.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre–Luc Lachance,

Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

**CV-2021-0888** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage (Appel d'offres public 75825) - AP2021-601 (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Magasin Latulippe inc.*, du contrat pour la fourniture de chaussures de protection avec service d'unité mobile d'essayage, du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2023, pour une somme estimée à 603 319,24 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75825 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 juillet 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0889** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de déneigement des abris temporaires et des équipements (Appel d'offres public 75866) - AP2021-606 (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour des travaux de déneigement des abris temporaires et des équipements, du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75866 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme estimée à 183 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 4 août 2021;
- Lot 2 : *Entretiens Comoc inc.*, pour une somme estimée à 147 930 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1<sup>er</sup> août 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0890 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C027 (Appel d'offres public 52218) - AP2021-635 (CT-2548724) — (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 115 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), au contrat adjugé à *Les Entreprises L.T. Itée* en vertu de la résolution CA1–2018–0275 du 20 août 2018, relativement au déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 1C027, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0891 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 3C224 (Appel d'offres public 52218) - AP2021-652 (CT-2548994) — (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 94 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Charles-Auguste Fortier inc.* en vertu de la résolution CA3–2018–0193 du 10 septembre 2018, relativement au déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 – Zone 3C224, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 4 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0892** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 – Zone C0077 (Appel d'offres public 73404) - AP2021-656 (CT-2549532) — (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 120 372 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Les Constructions Bé-Con inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0325 du 8 juillet 2020, relativement au déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 – Zone C0077, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0893** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif aux contrats pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments – Lot 20 (Appel d'offres public 74584) - AP2021-668 (CT-2552765) — (Ra-2294)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 120 204 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *GRH Entretien inc.* en vertu de la résolution CA-2021-0213 du 21 avril 2021, pour des travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments – Lot 20, du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0894** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits en pente (Appel d'offres public 75867) - AP2021-607 (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour des travaux de déneigement de toits en pente, du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75867 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives du 12 août 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Benoît Tremblay (1979) inc.*, pour une somme estimée à 563 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : *Raymond Martin ltée*, pour une somme estimée à 414 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0895** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de déneigement de toits plats (Appel d'offres public 75862) - AP2021-609 (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour des travaux de déneigement de toits plats, du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75862 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Déneigement Nicolas Lachance inc.*, pour une somme estimée à 162 770 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 26 juillet 2021;
- Lot 2 : *Déneigement Nicolas Lachance inc.*, pour une somme estimée à 162 770 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 26 juillet 2021;
- Lot 3 : *Entretiens Comoc inc.*, pour une somme estimée à 128 840 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 août 2021;
- Lot 4 : *Les Pelleteurs inc.*, pour une somme estimée à 168 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 3 août 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0896** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat entre la Ville de Québec et Irosoft inc., relatif à la maintenance et au soutien des produits de la suite AGIL (Dossier 53139) - AP2021-670 (CT-2553379) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Irosoft inc.*, relatif à la maintenance et au soutien des produits de la suite *AGIL*, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme de 370 381,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des technologies de l'information, ou son représentant autorisé, de signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0897** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale (Dossier 46606) - AP2021-671 (CT-2553392) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjudgé à *PG Solutions inc.*, pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 (Dossier 46606), pour une somme de 183 799 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0898** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, relativement à l'utilisation du parc du domaine de Maizerets et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs par l'organisme (Dossier 76263) - AP2021-674 (CT-2554423) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.* en vertu de la résolution CA-2017-0478 du 20 décembre 2017, relativement à l'utilisation du parc du domaine de Maizerets et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs par l'organisme, pour une somme supplémentaire de 36 849 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la saison hivernale 2020-2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0899** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession de contrats des lots 1, 2 et 8 de *Villéco inc.* à *9444-5476 Québec inc.*, pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers (Appel d'offres public 64671) - AP2021-676 (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession, à *9444-5476 Québec inc.*, des contrats des lots 1, 2 et 8 pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022, adjugés à *Villéco inc.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0900** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 5 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008) (Dossier 61426) - AP2021-677 (CT-2553537) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 16 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au



contrat adjugé à *Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0901 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels – Développer et implanter un programme de développement des compétences en qualité de service (Appel d'offres public 75761) - AP2021-680 (CT-2553574) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Humance inc.*, du contrat pour des services professionnels – Développer et implanter un programme de développement des compétences en qualité de service, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 août 2024, pour une somme de 96 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75761 et à sa soumission du 2 juillet 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0902 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Défi-Évasion Chez Soi inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international* - DE2021-936 (CT-DE2021-936) — (Ra-2295)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 125 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation à l'international*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Défi-Évasion Chez Soi inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 125 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0903** **Radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2021 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la radiation des créances conformément à la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*, pour l'année 2021 - **AJ2021-029** (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 200 723,60 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2021 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Québec;
- 2° le Service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 209 218,22 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2021 de créances jugées irrécouvrables appartenant à l'agglomération de Québec;
- 2° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 5 010 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2021 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° de la radiation des livres de la Ville de la somme maximale de 935 \$, représentant les soldes à recevoir pour l'année 2021 de créances jugées irrécouvrables appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- 4° au Service des finances de faire les écritures comptables requises à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0904** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport des effets monétaires (Appel d'offres public 75546) - **AP2021-569** (CT-2555646, CT-2555678) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Société en commandite transport de valeurs Garda*, du contrat pour le

transport des effets monétaires, de la date d'adjudication au 30 juin 2024, pour une somme estimée à 126 504,90 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75546 et aux prix unitaires de sa soumission du 11 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0905** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif à l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez Camions International Élite ltée (Dossier 53609) - AP2021-631 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 430 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Camions International Élite ltée* en vertu de la résolution CA-2019-0184 du 8 mai 2019, relativement à l'entente de service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez le concessionnaire International, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0906** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue Gaudar, connu et désigné comme étant composé des lots 2 341 222, 2 341 223, 2 341 224, 2 341 225 et d'une partie du lot 3 547 055 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2021-965 (CT-2556461) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la rue Gaudar, connu et désigné comme étant composé des lots 2 341 222, 2 341 223, 2 341 224, 2 341 225 et d'une partie du lot 3 547 055 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 154 494,3 mètres carrés, propriété de monsieur Jean-Guy Cliche et madame Cécile Charbonneau, pour une somme de 150 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0907** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et VAOLO inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde d'amorçage pour le développement et la commercialisation d'une plateforme technologique en tourisme durable* - **DE2021-969** (CT-DE2021-958) — (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ronde d'amorçage pour le développement et la commercialisation d'une plateforme technologique en tourisme durable*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et VAOLO inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0908** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Plan d'action solidaire 2021-2025* de la Ville de Québec - **DG2021-027** (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Plan d'action solidaire 2021-2025*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Yvon Bussièrès le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 04.

**CV-2021-0909** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de l'entente intervenue le 14 avril 2021 entre la Ville de Québec, la Société québécoise des infrastructures et le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien Jardin zoologique de Québec - PA2021-124 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification :

1° de l'entente intervenue le 14 avril 2021 entre la Ville de Québec, la Société québécoise des infrastructures et le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, relative à la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre de la construction d'un nouveau projet d'école secondaire sur le site de l'ancien Jardin zoologique de Québec;

2° de la signature de cette entente par le maire et l'assistant-greffier.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0910** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), relative à la modification de l'annexe K de la convention collective - RH2021-709 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), relative à la modification de l'annexe K de la convention collective, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires RH2021-724, RH2021-725, RH2021-726 et RH2021-727 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2021-0911** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime, R.A.V.Q. 1428 - RH2021-724 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1428.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0912** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime, R.A.V.Q. 1430 - RH2021-725 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1430.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0913** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime, R.A.V.Q. 1429 - RH2021-726 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1429.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0914** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime, R.A.V.Q. 1427 - RH2021-727 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec relativement aux employeurs parties à ce régime*, R.A.V.Q. 1427.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0915** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à la fourniture de services en matière de radiocommunication basés sur la technologie *Enhanced Digital Access Communication System* et de soutien en téléphonie, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2024 - TI2021-002 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la fourniture de services en matière de radiocommunication basés sur la technologie *Enhanced Digital Access Communication System* (EDACS) et de soutien en téléphonie, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0916** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1422 - TI2021-005 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1422;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1422. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.



Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0917** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'implantation d'un service évolué de radiocommunication pour le territoire de la ville de Québec - TI2021-007 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'implantation d'un service évolué de radiocommunication pour le territoire de la ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit amendement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0918** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement aux poursuites en Cour supérieure par Hamel Construction inc. c. Ville de Québec (Numéros C.S : 200-17-030307-193 et 200-17-030360-192) - AJ2021-034 (CT-AJ2021-034) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 220 000 \$, en plus des taxes applicables, à l'ordre de *Morency sociétés d'avocats en fidéicommis*;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2021-713, AP2021-714, AP2021-715, AP2021-716 et AP2021-723 soient soumis en bloc pour adoption.



**CV-2021-0919** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73180) - AP2021-713 (CT-2553867, CT-2555437) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à, *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 2 654 025 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15    Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0920** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76348) - AP2021-714 (CT-2549306) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures

des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* pour une somme estimée à 243 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0921** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente avec *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53068) - AP2021-715 (CT-2549520) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une dépense supplémentaire estimée à 180 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée* en vertu de la résolution CA-2019-0020 du 23 janvier 2019, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins,

Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15    Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0922** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à Vidéotron ltée, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 73124) - **AP2021-716** (CT-2550248, CT-2553685) — (Ra-2299)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° du paiement, à *Vidéotron ltée*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 308 415,91 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15    Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0923** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et Bell Canada, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53069) - AP2021-723 (CT-2546167) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une dépense supplémentaire estimée à 70 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada* en vertu de la résolution CA-2019-0019 du 23 janvier 2019 pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0924** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes entre la Ville de Québec et Creos Experts-Conseils inc., pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 13 mars 2022 (Dossier 76373) - AP2021-730 (CT-2558870) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, relatives au versement d'une somme de 165 864,33 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses qui seront installées à la place Jean-Béliveau, du

1<sup>er</sup> décembre 2021 au 13 mars 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel;

2<sup>o</sup> à la directrice d'*ExpoCité* et au président du comité exécutif de la *Commission d'ExpoCité* de signer lesdites ententes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0925** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le transport et le recyclage de résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 – Lots 1, 2, 3, 5 et 6 (Appel d'offres public 76001) - AP2021-740 (CT-2544748, CT-2544751, CT-2544754, CT-2544760, CT-2544762) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le transport et le recyclage de résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 – Lots 1, 2, 3, 5 et 6, du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 novembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 76001 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme estimée à 524 697 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 25 août 2021;
- Lot 2 : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme estimée à 666 520 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 25 août 2021;
- Lot 3 : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme estimée à 879 240 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 25 août 2021;
- Lot 5 : *GSI Environnement inc.*, pour une somme estimée à 126 450 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 août 2021;
- Lot 6 : *GSI Environnement inc.*, pour une somme estimée à 134 880 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 23 août 2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0926** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du futur prolongement de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 160 900 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-716 (CT-2554747) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 6 160 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 669,3 mètres carrés, propriété des entreprises *Immeubles Régime VII inc.* et *9128-2772 Québec inc.*, pour une somme de 1 169 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment les articles 7.1, 7.11 et 11, conditionnellement à l'acceptation par les conseils d'administration des entreprises *Immeubles Régime VII inc.* et *9128-2772 Québec inc.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0927** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie-XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec et l'affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-973 (CT-2557340) — (Ra-2299)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie–XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 621,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de madame Francine Roy, pour une somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, plus particulièrement, aux conditions prévues à l'article 7;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, de l'affectation au domaine public d'un immeuble sis au 912, boulevard Pie–XII, connu et désigné comme étant le lot 1 661 979 dudit cadastre;
- 3° conditionnellement à cette acquisition, au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec de procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0928** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Le Gendre, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 695 638 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-976 (CT-2557564) — (Ra-2299)

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 1 695 638 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 30 108 mètres carrés, propriété de la *Société Immobilière Bplg S.E.C.*, pour une somme de 4 246 150 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité



**CV-2021-0929** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'immeubles situés en bordure de l'autoroute Charest, connus et désignés comme étant les lots 1 695 639, 1 696 353 et 1 696 354 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2021-983 (CT-2557512) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, les lots 1 695 639, 1 696 353 et 1 696 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 45 239,9 mètres carrés, propriété de madame Héva Henry (nom patronymique : Héva Brunelle), pour une somme de 6 677 425 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0930** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-986 (CT-2558492) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 884, rue Saint-Joachim, connu et désigné comme étant le lot 5 663 320 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 247,3 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de messieurs Michel Paquet et Martin Paquet, pour une somme de 1 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.



Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : Aucun membre du conseil.

En faveur : 19      Contre : 0

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0931** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 3 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la *Corporation Immobilière Cagim*, relativement à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - DE2021-989 (CT-DE2021-989) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant numéro 3 à la convention de bail en vertu duquel la *Corporation Immobilière Cagim* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf, connu et désigné comme étant les lots 1 033 541 et 4 305 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin d'augmenter la superficie locative totale des lieux loués à 23 491 pieds carrés, pour un loyer mensuel total de 47 608,43 \$, plus les taxes applicables, de préciser les travaux à la charge du locateur devant être réalisés par celui-ci préalablement au réaménagement des lieux loués, de spécifier que le locateur sera responsable de faire les travaux d'améliorations locatives des lieux loués pour un projet « clé en main », de prolonger le bail pour une durée additionnelle de 7 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'ajouter deux options de renouvellement d'un an aux mêmes conditions, à l'exception du loyer de base et sous réserve d'un préavis écrit de 12 mois avant la fin de la durée prolongée du bail ou de 6 mois pour tout renouvellement subséquent, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer seul, en tant que représentant de la Ville de Québec, ce même avenant.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0932** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et GM Développement inc., relatif à la location d'espaces commerciaux et de bureaux situés au 305, boulevard Charest Est à Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-990 (CT-DE2021-990) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel *GM Développement inc.* loue à la Ville de Québec des espaces commerciaux et de bureaux d'une superficie locative totale de 3 164 pieds carrés situés au 305, boulevard Charest Est, connus et désignés comme étant le lot 3 945 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une durée de 4 ans, débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et se terminant le 30 novembre 2025, incluant 3 options de renouvellement d'un an, pour un loyer annuel de base de 49 525 \$, plus les taxes applicables. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 35 373,52 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer seul, en tant que représentant de la Ville de Québec, ledit bail.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2021-0933** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relativement au programme de cartes d'achat prépayées - OT2021-009 (CT-OT2021-009) — (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ) signée le 14 juin 2021, relativement au programme de cartes d'achat prépayées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Sylvain Légaré reprend son siège. Il est 20 h 34.

**CV-2021-0934** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1416 - PA2021-109 (Ra-2299)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1416;
- 2° l'appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1416. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

### **CV-2021-0935 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994*, et autorisation de la procédure référendaire adaptée aux mesures sanitaires applicables - PA2021-126 (Ra-2289)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994*;
- 2° d'autoriser la procédure référendaire adaptée aux mesures sanitaires applicables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **AM-2021-0936 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23404Cd, R.V.Q. 2994* - PA2021-126 (Ra-2289)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* relativement à la zone 23404Cd, laquelle est approximativement située à l'est de la rue Soumande, au sud de la rue Hubert, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel.

Plus spécifiquement, deux nouvelles zones sont créées à même la zone 23404Cd afin de pouvoir y prescrire des normes adaptées à la réalisation de trois phases du plan de redéveloppement du site Fleur de Lys dans le cadre de la mise en oeuvre de la Vision pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne. À l'intérieur de ces deux nouvelles zones, 23410Mc et 23411Mc, les usages des groupes *H1 logement, H2 habitation avec services communautaires, C1 services administratifs, C2 vente au détail et services, C3 lieu de rassemblement, C20 restaurant, C21 débit d'alcool, C30 stationnement et poste de taxi, P3 établissement d'éducation et de formation*, à l'exception d'un établissement d'éducation secondaire d'une superficie de plancher de plus de 12 000 mètres carrés, *P5 établissement de santé sans hébergement* et *R1 parc* sont autorisés. En outre, un bar sur un café-terrasse est également autorisé à titre d'usage associé à un restaurant.

Les autres normes particulières encadrant notamment la hauteur des bâtiments, les café-terrasses et les stationnements, lesquelles s'appliquent dans ces zones, sont indiquées dans les grilles de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du règlement.

Dans la partie résiduelle de la zone 23404Cd, les normes de stationnement sont maintenant du type « urbain dense » plutôt que du type « axe structurant B ». De plus, l'exigence relative à une bande aménagée d'un minimum de cinq mètres au pourtour d'une aire de stationnement de cinq cases et plus est supprimée. Par ailleurs, les projets d'ensemble ne sont plus autorisés.

**CV-2021-0937 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15006Cc, R.V.Q. 3010 - GT2021-252 (Ra-2293)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15006Cc, R.V.Q. 3010.*

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès.

En faveur : 19      Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**AM-2021-0938** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15006Cc, R.V.Q. 3010 - GT2021-252 (Ra-2293)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* relativement à la zone 15006Cc, située approximativement à l'est de l'avenue Baillairgé, au sud du boulevard Charest Ouest, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord du boulevard de l'Entente, afin qu'une boutique vendant des objets et des vêtements érotiques soit désormais autorisée.

**AM-2021-0939** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement au règlement interne de l'université, R.V.Q. 3018, et dépôt du projet de règlement - TM2021-163 (Ra-2295)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval* pour tenir compte de la nouvelle version du règlement interne de l'université que l'on retrouve en annexe au règlement de la ville.

De plus, la formulation de l'article 3 de ce règlement est modifiée pour tenir compte de l'ajout de certaines infractions dans le règlement de l'université. En effet, au lieu d'énumérer les infractions, le nouvel article fait référence à toutes les infractions de manière générale. Les coûts d'un constat, quant à eux, ne changent pas.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0940** **Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention visant l'amélioration, la rénovation, le recyclage et la construction d'unités d'habitation dans les sites patrimoniaux déclarés, R.V.Q. 2878, et dépôt du projet de règlement - PA2021-134 (Ra-2298)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui a pour but d'établir un programme de subvention afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'offre résidentielle à l'intérieur des sites patrimoniaux déclarés, de manière à y maintenir les résidants actuels et à inciter d'autres personnes à s'y établir. À cette fin, il détermine les terrains et les bâtiments admissibles, la nature des travaux admissibles ainsi que le montant maximal de la subvention. Il établit en outre la procédure applicable pour en faire la demande et les autres modalités du programme. En conséquence, ce règlement remplace le *Règlement sur le programme de subventions à la restauration, à la rénovation, à la construction et au recyclage résidentiels*, R.V.Q. 1259, qui était au même effet.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0941** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du boulevard Wilfrid-Hamel et au site Fleur de Lys, R.V.Q. 3014, et dépôt du projet de règlement - PA2021-141 (Ra-2298)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin d'apporter des changements à la juridiction de la commission à l'égard du secteur du boulevard Wilfrid-Hamel et du site Fleur de Lys, notamment en ajoutant une nouvelle partie de territoire à la juridiction de la commission dans ce secteur, en modifiant les objectifs et critères applicables aux travaux de construction, d'agrandissement, d'exhaussement, de déplacement, de rénovation qui ont une incidence sur l'apparence architecturale et de peinture extérieure d'un bâtiment principal et en ajoutant, à l'égard du site Fleur de Lys, les travaux d'aménagement d'un terrain requis à la suite de la réalisation de travaux assujettis sur un bâtiment principal à la liste de ceux soumis à la juridiction de la commission.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2021-0942** **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction de certaines infrastructures dans les emprises de rue du réseau local, les fossés et les immeubles relevant de la compétence de proximité et la réalisation d'études aux fins de la protection des sources d'eau, des lacs, des rivières et des nappes d'eau souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3015, et dépôt du projet de règlement - PA2021-116 (Ra-2298)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux d'entretien, de réfection et de construction de certaines infrastructures dans les emprises de rue, les fossés et les immeubles relevant de la compétence de proximité et la réalisation d'études aux fins de la protection des sources d'eau potable, des lacs, des rivières et des nappes d'eau souterraines ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition de biens, d'équipements, d'immeubles et de servitudes nécessaires aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 750 000 \$ pour les travaux, les études, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition de biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposée au conseil.



**CV-2021-0943 Appropriation de 175 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PA2021-116 (Ra-2298)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 175 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3015. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2021-0944 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 3026, et dépôt du projet de règlement - PA2021-151 (Ra-2298)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme Accès Famille* afin d'apporter certains ajustements au programme, notamment en matière de types de mise de fonds.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**Adoption des règlements**

---

**CV-2021-0945 Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de surhauteur d'un bâtiment, R.V.Q. 3013 - PA2021-129 (Ra-2293)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de surhauteur d'un bâtiment*, R.V.Q. 3013.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2021-0946** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 3017 - PA2021-138 (Ra-2293)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux stations de vélos en libre-service, R.V.Q. 3017.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2021-0947** *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement au changement de nom de l'Office du Tourisme de Québec, R.V.Q. 3031 - OT2021-007 (Ra-2294)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la Ville relativement au changement de nom de l'Office du Tourisme de Québec, R.V.Q. 3031.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

**Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 57.

Sylvain Légaré  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Yvon Bussières  
Vice-président

SO/ir